

LA MARSEILLAISE

Constitution - Art 2 : L'hymne national est la "Marseillaise"

Premier couplet

Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes !

Refrain:

*Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !*

Couplet 2

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)
Français, pour nous, ah ! quel outrage !
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

Refrain

Couplet 3

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)
Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

Refrain

Couplet 4

Tremblez tyrans et vous perfides
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leurs prix ! (bis)
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêt à se battre !

Refrain

Couplet 5

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups !
Épargnez ces tristes victimes,
À regret s'armant contre nous. (bis)
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !

Refrain

Couplet 6

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie.
Combats avec tes défenseurs ! (bis)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

Refrain

Couplet 7

(dit « couplet des enfants »)

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre

(couplet pour les enfants 2^e)

Enfants, que l'Honneur, la Patrie
Fassent l'objet de tous nos vœux !
Ayons toujours l'âme nourrie
Des feux qu'ils inspirent tous deux. (bis)
Soyons unis ! Tout est possible ;
Nos vils ennemis tomberont,
Alors les Français cesseront
De chanter ce refrain terrible :

Refrain

LA MARSEILLAISE

Historique rapide.

Le maire de Strasbourg, le baron de DIETRICH demande à Rouget de l'Isle, alors capitaine en garnison dans cette ville d'écrire et de composer un chant de guerre destiné à l'Armée du Rhin ; dans la soirée qui suit - Nuit du 25 au 26 avril 1792, à son domicile rue de la Mésange, le jeune capitaine rédige et compose un hymne qu'il baptise « Hymne de guerre dédié au Maréchal Bavarois de LUCKNER qui commande alors l'Armée du Rhin »

A noter toutefois que le baron de DIETRICH et le Maréchal de LUCKNER seront guillotins deux ans plus tard.

La création de cet hymne a donné d'ailleurs à un tableau immortalisant la scène montrant Rouget de l'Isle entonnant la Marseillaise chez le maire Frédéric de DIETRICH au 17 rue des charpentiers à Strasbourg.

Le texte de cet hymne avait été inspiré par une affiche allégorique apposée sur les murs de Strasbourg par la Société des amis de la constitution.

La France ne possédait aucun hymne national contrairement à la Grande Bretagne avec le "GOD SAVE THE QUEEN" ou l'hymne allemand le "DEUTSCHLAND ÜBER ALLES".

Plus tard devenu notre hymne national La Marseillaise a donné lieu à de nombreuses controverses qu'il serait trop long d'énumérer ici, tant pour la musique que pour les paroles.

*

Le 22 juin 1792, le docteur François MIREUR dont une rue porte le nom à Marseille dans le III^{ème} arrondissement, qui était le délégué du Club des amis de la Constitution à Montpellier, est de passage à Marseille où il est venu coordonner les départs des volontaires du midi -Les fédérés- pour le front.

C'est lui qui le premier va entonner devant un auditoire et pour la première fois, ce chant intitulé au départ « Chant de l'Armée du Rhin » dans la salle du club des Jacobins, rue Thubaneau- (Actuellement s'y trouve le mémorial de La Marseillaise au 23-25 de cette rue) C'est à cet endroit que se rassemblaient les volontaires de ce bataillon de fédérés.

La veille, le docteur MIREUR prononce un discours devant les membres du Club des amis de la constitution, toujours rue Thubaneau, puis va récidiver au cours d'un banquet où il va entonner ce chant qu'il a ramené de Montpellier, soulevant l'enthousiasme des participants- Chant alors baptisé « Chant de guerre des Armées aux frontières »

En juillet 1792 des exemplaires de ce chant ayant été imprimés, sont distribués aux volontaires qui partent pour Paris à pied, et qui vont chanter tout le long du parcours ce chant, qui aux Tuileries à Paris sera rapidement adopté par la foule qui le baptisera du nom de La Marseillaise. Ainsi de la rue Thubaneau aux Tuileries le 30 juillet 1792 La Marseillaise voit sa consécration.

Elle sera décrétée chant national le 14 juillet 1795- (26 Messidor de l'An III)- à la Convention à l'initiative du Comité de Salut public.

La Marseillaise sera abandonnée sous l'empire et remplacée par le chant du départ ou la Marche consulaire.

Après la chute de l'empire et le retour des Bourbons elle ne sera plus chantée ni jouée durant la restauration, mais sera reprise en 1830 lors des Trois Glorieuses portant Louis Philippe au pouvoir.- (Berlioz en élabore une orchestration).

Elle n'existe plus sous le second empire et redeviendra notre hymne national que le 17 février 1879, malgré certaines controverses dues à la Commune- C'est en 1887 qu'une version officielle voit le jour.

La III^{ème} République sera marquée par notre hymne national notamment durant la Première guerre mondiale. Puis sous le régime de Vichy, elle sera interprétée lors des déplacements du Maréchal PÉTAIN, mais toujours suivie du chant « Maréchal nous voilà » en zone libre, les nazis l'avaient interdite en zone occupée à partir du 17 juillet 1941.

Elle est demeurée fidèle aux Forces Françaises Libres, puis à l'Armée d'Afrique lors de sa reconstitution en Afrique du Nord.

*

Lors de la rédaction de la constitution du 27 octobre 1946, son caractère d'hymne national sera de nouveau affirmé dans son article 2 – IV^{ème} République.

En 1958 également par le même article 2 de la constitution de la V^{ème} République où cet article affirme fortement que :

- ✓ La langue de la République est le français.
- ✓ L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.
- ✓ L'hymne national est la "Marseillaise"
- ✓ La devise de la République est "Liberté, Egalité, Fraternité".
- ✓ Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple pour le peuple.

*

Notre hymne national subira maintes attaques comme tout ce qui représente la République d'ailleurs, visant les paroles- Qu'un sang impur abreuve nos sillons- Provenant d'élus comme Madame Christine BOUTIN, qui demandait à ce que ce texte soit réécrit, puis par le Père Jean TOULAC et l'Abbé PIERRE.

Il est à noter que de nombreux pays avaient adopté comme le Chili la musique, la Russie en 1875, les Bolcheviks en 1917 avant de choisir l'Internationale, en Espagne même en 1931 lors du changement de régime politique, ce pays devenant une république et n'ayant pas d'hymne national, la Marseillaise y est interprétée en version espagnole et catalane.

En France, notre hymne national sera hué et sifflé notamment lors de rencontres de football au stade de France donnant lieu au vote d'une loi punissant les auteurs, mais amendé par le Conseil Constitutionnel et une autre loi édictée par le gouvernement de monsieur François FILLON, obligeant les jeunes enfants à apprendre La Marseillaise dès la maternelle et les classes primaires dès la rentrée de 2005- loi du 23 avril 2005.

Il semble en effet que les pouvoirs publics aient enfin pris conscience de ce que représente cet hymne prestigieux qui a fait le tour du monde tout comme le drapeau tricolore dès que la liberté était menacée.